

Plan directeur de l'Examen de Fellowship : Prosthodontie

Plan directeur

Domaine de compétences	Pourcentage
1. Collecte de données et Diagnostic	25 à 35 %
2. Plan de traitement et Prise en charge	25 à 35 %
3. Maintenance, Prise en charge des complications et -Soins alternatifs	25 à 35 %
4. Communication	5 à 15 %

Compétences

1. Collecte de données et Diagnostic

- 1.1 Obtenir et interpréter les observations à partir de la plainte principale du patient.e, ses antécédents médicaux, psychosociaux et dentaires, ainsi que les résultats des examens cliniques, radiologiques et des tests diagnostiques.
- 1.2 Évaluer de façon critique l'esthétique et le fonctionnement du système masticatoire
- 1.3 Déterminer les facteurs contributifs/étiologiques.
- 1.4 Formuler un diagnostic différentiel ou définitif.
- 1.5 Formuler un pronostic, avec ou sans soins.
- 1.6 Obtenir des empreintes et d'autres éléments pertinents pour la fabrication de tous les types de restaurations et prothèses.
- 1.7 Planification des guides radiologiques et chirurgicaux.
- 1.8 Expliquer le rationnel pour des prothèses maxillo-faciales chirurgicales, provisoires et définitives.
- 1.9 Décrire les différents diagnostics d'apnée obstructive du sommeil (AOS) et la prise en charge de l'AOS avec des appareils oraux.
- 1.10 Décrire les différents diagnostics - des troubles temporo-mandibulaires (TTM) et la prise en charge des TTM.
- 1.11 Déterminer les facteurs étiologiques impliqués dans la perte de structure dentaire non carieuse.
- 1.12 Distinguer entre l'occlusion physiologique et non physiologique.
- 1.13 Évaluer de façon critique et appliquer les technologies dentaires analogiques et numériques en cabinet et en laboratoire.

2. Plan de traitement et Prise en charge

- 2.1 Établir les options de traitement.
- 2.2 Appliquer les principes esthétiques dans la planification du sourire.
- 2.3 Déterminer les avantages, les risques, les coûts et les échéanciers relatifs, de même que le pronostic de chaque option de traitement.
- 2.4 Élaborer et justifier un plan de traitement complet, bien organisé dans le temps avec une séquence adéquate qui tient compte des préférences du patient·e et d'autres facteurs pertinents.
- 2.5 Conseiller les patient·e·s sur la prévention.
- 2.6 Déterminer la nécessité de référer et/ou collaborer avec différents professionnels de la santé.
- 2.7 Fournir des stratégies efficaces de prise en charge de la douleur pour des conditions aiguës et chroniques.
- 2.8 Préparer les dents et gérer les tissus pour les restaurations directes et indirectes.
- 2.9 Fournir des restaurations provisoires pour les stades intermédiaires du traitement.
- 2.10 Choisir des types, des techniques, des matériaux et des technologies appropriés pour diverses prothèses dentaires.
- 2.11 Ajuster les restaurations et les prothèses pour s'assurer que l'apparence, l'occlusion et le fonctionnement sont en harmonie avec la dentition restante et les attentes du patient·e.
- 2.12 Appliquer les principes de conception pour les prothèses dentaires partielles fixes et amovibles.
- 2.13 Préparer les dents et gérer les tissus de façon appropriée pour les prothèses dentaires fixes et amovibles.
- 2.14 Planifier le nombre, la position et l'angulation des implants qui supportent les prothèses.
- 2.15 Appliquer les principes chirurgicaux pour la pose des implants.
- 2.16 Gérer la réadaptation chez les patient·e·s suivi/traité en maxillo-facial.
- 2.17 Concevoir, construire et gérer les appareils intra-oraux, y compris ceux pour la gestion de l'AOS et des TTM.
- 2.18 Utiliser des techniques, des matériaux et des technologies appropriés dans la restauration de la perte de structure dentaire non carieuse et modifier la couleur et la proportion des dents.
- 2.19 Prendre en charge l'occlusion non physiologique.
- 2.20 Utiliser des articulateurs et diverses technologies pour concevoir et réaliser avec précision un schéma occlusal.
- 2.21 Gérer des traitements de restauration complexes pouvant nécessiter des modifications de la dimension verticale et des considérations associées.

- 2.22 Gérer le traitement prothétique au moyen de technologies dentaires analogiques et numériques appropriées en cabinet et en laboratoire.
- 2.23 Fournir des plans de traitement qui tiennent compte des considérations éthiques, des normes professionnelles et de l'intérêt des patient·e·s, en assurant la transparence de la prise de décisions cliniques.

3. Maintenance, Prise en charge des complications et Soins alternatifs

- 3.1 Établir les et les procédures et les intervalles de maintien.
- 3.2 Mettre en œuvre des méthodes pour prévenir l'incidence et la récurrence de maladies dentaires (p. ex., contrôle des caries).
- 3.3 Appliquer des principes de prévention pour éviter la perte de structure dentaire.
- 3.4 Maintenir et réparer les restaurations et les prothèses.
- 3.5 Gérer les implants et les prothèses endommagés.
- 3.6 Fournir des stratégies pour réduire au minimum les risques liés à la chimiothérapie et à la radiothérapie avant et après le traitement.
- 3.7 Donner des conseils en matière de comportement et gestion de la douleur chronique.
- 3.8 Identifier et prendre en charge les complications associées à l'utilisation d'appareils intra-oraux.
- 3.9 Fournir des stratégies pour contrôler la perte de structure dentaire non carieuse.
- 3.10 Surveiller et évaluer l'efficacité du traitement.
- 3.11 Gérer les urgences dentaires.
- 3.12 Prendre en charge les complications peropératoires et postopératoires.
- 3.13 Gérer les échecs thérapeutiques.
- 3.14 Déterminer les facteurs étiologiques possibles des résultats compromis.

4. Communication

- 4.1 Communiquer efficacement avec les patient·e·s, leur famille et les autres professionnels de la santé.
- 4.2 Adapter la communication en fonction de l'âge et du stade de développement des patient·e·s.
- 4.3 Obtenir le consentement éclairé des patient·e·s, et/ou de leurs parents ou tuteurs.
- 4.4 Collaborer avec les membres de l'équipe de soins de santé interdisciplinaire.
- 4.5 Faire preuve de collégialité dans les discussions sur des opinions divergentes avec d'autres professionnels de la santé.
- 4.6 Assurer la continuité et la coordination des soins aux patient·e·s par le transfert approprié de renseignements.



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

- 4.7 Utiliser systématiquement une terminologie précise et propre à la discipline pour communiquer le raisonnement clinique et les décisions.
- 4.8 Communiquer de façon structurée, claire, concise et logique.
- 4.9 Expliquer clairement et de façon transparente le raisonnement clinique et les processus décisionnels.